



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Politique fiscale

Question écrite n° 39959

Texte de la question

M Régis Parent attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, sur les problèmes fiscaux auxquels sont confrontés les producteurs d'œufs qui exercent leur activité en qualité d'intégrateur. Dans le cadre de cette activité, les intéressés demeurent propriétaires des « bandes » de poules pondeuses dont ils confient l'élevage à des agriculteurs intégrés, auxquels ils fournissent la nourriture nécessaire aux animaux et qu'ils rémunèrent en fonction du nombre d'œufs produits. L'un des problèmes rencontrés concerne la définition des immobilisations lorsque l'activité de l'intégrateur relève des bénéfices industriels et commerciaux ou de l'impôt sur les sociétés. Selon l'usage répandu dans la profession, les bandes de poules pondeuses sont achetées à l'état de poussins d'un jour, élevées pendant vingt-deux semaines pour parvenir à la phase productive, utilisées comme pondeuses pendant quarante-sept semaines et vendues pour la viande à l'expiration de cette dernière période. Certains services de l'administration fiscale soutiennent que les bandes de poules pondeuses constituent des moyens de production durables qui entreraient dans la définition des immobilisations. Cette qualification paraît contraire à la jurisprudence du Conseil d'Etat selon laquelle la durée d'utilisation des biens doit être au moins égale à un an pour que ceux-ci constituent des immobilisations (CE 24 juillet 1987, no 47321). Il lui demande en conséquence que la doctrine administrative soit précisée sur ce point et mise en conformité avec le plan comptable agricole qui classe les poules pondeuses parmi les valeurs d'exploitation.

Données clés

Auteur : [M. Parent Régis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39959

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mai 1988, page 2087